

SECTION 1: PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT

Panneaux de béton léger PermaBase^{MD}

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

panneau de béton PermaBASE^{MD}

panneau de béton PermaBASE UltraBacker^{MC}

panneau de béton PermaBASE Plus^{MD}

panneau de béton PermaBASE DEK^{MC}

panneau de béton UniPan^{MC}

panneau de béton PermaBASE DEXcell^{MC}

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION

Panneau de béton léger pour appui pour carreaux de céramique.

USAGE RECOMMANDÉ

Sous-couche pour tuiles de céramique sur les planchers ou comptoirs, substrat pour systèmes d'enduits acryliques. Utiliser selon les instructions du fabricant.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières.

Éviter tout contact avec la peau.

IDENTIFICATEUR DU FOURNISSEUR / MANUFACTURIER

PermaBASE Building Products, LLC

2001 Rexford Road

Charlotte, NC 28211

Site web: permabase.com

AU CANADA:

Unifix Inc.

35, rue Unifix

Bromont, QC, J2L 1N5 CANADA

Site web: unifix.ca

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'URGENCE

Directeur des services de la qualité

(704) 551-5820 - Service d'urgence 24hrs

Unifix Inc.

1-450-534-0955 Sans frais 1-800-461-0955 (8h00 - 17h00)

email: info@unifix.ca

SECTION 2: IDENTIFICATION DE DANGERS

ÉTATS-UNIS

Selon la norme OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS)

CLASSIFICATION DU RISQUE DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Cancérogénicité – Catégorie - 1A - (H-350)

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie -1 (H-372) Toxicité

aiguë par inhalation - Catégorie 4 (H-332)

Corrosion / Irritation cutanées – Catégorie 2 (H315)

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire – Catégorie 2A (H-319)

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

SYMBOLE



MENTION D'AVERTISSEMENT

Risque pour la santé Corrosif Irritant

MENTIONS DE DANGER

H-350 Peut provoquer le cancer.

H-332, 372 Nocif par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H-315, 318 Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux

CONSEIL(S) DE PRUDENCE

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. (Voir la section 8)

Afin de minimiser les poussières, utiliser les équipements de ventilations appropriés et utiliser des méthodes de coupe à l'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'exposition ou d'un malaise: appeler un médecin.

STOCKAGE

Stocker dans un endroit au frais, sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température élevée.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer en conformité avec les règlements fédéraux, provinciaux ou locaux.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	Concentration (% par poids)	Dénomination chimique des impuretés
Dioxyde de silice (SiO ₂)	Sable, quartz	14808-60-7	<50	
Mélange de silicate de calcium et d'aluminium	Ciment Portland	65997-15-1	<25	Silice cristalline (CAS # 14808-60-7)
Mélange d'aluminates et de silicates	Pouzzolane, cendres volantes	68131-74-8	<25	Silice cristalline (CAS # 14808-60-7)
Mélange d'aluminates de calcium	Ciment alumineux	65997-16-2	<6	Silice cristalline (CAS # 14808-60-7)
Mélange de silicate d'aluminium et de calcium, silice amorphe	Treillis ou matelas de fibre de verre	65997-17-3	<5	Mélange de silicate d'aluminium et de calcium, silice amorphe
Hydroxyde de calcium	Chaux hydratée	1305-62-0	<2	Silice cristalline (CAS # 14808-60-7)

SECTION 4: PREMIERS SOINS

RESPIRATOIRE

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si le malaise respiratoire persiste

OCULAIRE

Ne pas frotter ou se gratter les yeux. Immédiatement rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Ne pas se frotter les yeux.

CUTANÉE

Laver abondamment à l'eau et au savon. Si la peau devient sèche, utiliser des lotions cutanées hydratantes. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

ORALE

Ce produit ne devrait pas être dangereux et aucuns effets nocifs ne sont à prévoir en cas d'ingestion de petite quantité. Une plus grande quantité pourrait causer des inconforts abdominaux ou obstruction du système gastro-intestinal. Consulter un médecin si le malaise persiste.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION

Maladies préexistantes des voies respiratoires ou des poumons telles que, mais non limitées à: bronchite, emphysème, asthme. Maladies préexistantes cutanées, telles que, mais non limitées à: éruptions cutanées, dermatite.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS (AIGUS ET RETARDÉS):

Voir Section 11. (Données toxicologiques)

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS

Poudre chimique, mousse, eau, ou tout autre moyen d'extinction approprié à l'incendie.

RISQUES D'INCENDIES OU EXPLOSIONS INHABITUELS

Le mélange ne présente pas de risques liés aux incendies

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT DANGEREUX

Aucuns connus

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS

Un appareil respiratoire isolant (ARI) est recommandé afin de réduire les expositions aux produits de combustions lorsque l'on combat tout incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Le produit est un composite.

Conseils de prudence généraux:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. (Voir la section 8)

Utiliser les équipements de ventilations appropriés

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Ce produit pourrait être toxique pour les poissons à cause de l'alcalinité élevée provenant du ciment Portland.

Éliminer en conformité avec les règlements fédéraux, provinciaux ou locaux.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Se débarrasser des gros morceaux afin de ne pas trébucher accidentellement.

Balayer ou aspirer les résidus et en disposer dans des contenants à rebuts appropriés

Pulvériser un peu d'eau ou utiliser de l'abat poussière afin de minimiser la création de poussières lors du balayage.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÛRETÉ EN MATIÈRE DE MANUTENTION

Éviter de respirer les poussières.

Minimiser la création de poussières

Utiliser les équipements de ventilations appropriés aux endroits où des poussières sont créées.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter l'équipement de protection individuel requis. (Voir la section 8)

CONDITIONS DE SÉCURITÉ RELATIVES AU STOCKAGE (Y COMPRIS MATIÈRES INCOMPATIBLES)

Stocker dans un endroit au frais, sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température élevée.

Entreposer les panneaux à plat afin de minimiser le risque de dommages.

Ne pas empiler les panneaux trop hauts lors du stockage afin de minimiser les risques de chute de la pile de panneaux.

Éviter les contacts avec les acides forts

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre de contrôle

Limites d'exposition

Ingrédient	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Ciment Portland	15 ^(T) 5 ^(R)	10 ^(T)
Ciment Alumineux	15 ^(T) 5 ^(R)	10 ^(T)
Pouzzolane	15 ^(T) 5 ^(R)	10 ^(T)
Sable	$\frac{[(10) / (\%SiO_2+2)]^{(R)}}{[(30) / (\%SiO_2+2)]^{(T)}}$	0.025 ^(R)
Silice Cristalline (Quartz) ¹	$\frac{[(10) / (\%SiO_2+2)]^{(R)}}{[(30) / (\%SiO_2+2)]^{(T)}}$	0.025 ^(R)
Treillis de fibre de verre	15 ^(T) 5 ^(R)	1 f/cc ^(R)

Hydroxyde de calcium (chaux hydratée)	15 ^(T) 5 ^(R)	5 ^(R)
Carbonate de calcium	15 ^(T) 5 ^(R)	10 ^(T)
<i>T - Poussières totales R - Poussières respirables 1 - Présence à titre de contaminant dans les matières premières</i>		

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / MESURES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉES

Mesures d'hygiène professionnelle recommandées: Faire usage de méthodes minimisant la génération de poussières. Quand approprié, utiliser de l'eau afin de réduire la création de poussières.

Ventilation: Utiliser les équipements de ventilations appropriés afin de maintenir le niveau des poussières sous les limites d'exposition professionnelles PEL/TLV.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE / PROTECTION RESPIRATOIRE

Un appareil de protection respiratoire à usage unique certifié par le NIOSH est recommandé dans les endroits mal ventilés ou dans les endroits où les limites d'expositions professionnelles PEL/TLV sont excédées. La norme de protection respiratoire OSHA 29 CFR 1910.134 doit être suivie lorsque les conditions de travail exigent le port d'un appareil de protection respiratoire.

PROTECTION OCULAIRE

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches.

PROTECTION CUTANÉE

Gants, vêtements de protection, et/ou une crème protectrice peuvent être utilisées, selon les conditions

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- a. **Apparence:** Solide gris
- b. **Odeur:** Une légère odeur organique se dissipant rapidement après l'ouverture de l'emballage.
- c. **Seuil olfactif:** Non disponible
- d. **pH:** ~12
- e. **Point de fusion/point de congélation:** Non disponible
- f. **Point initial d'ébullition/domaine d'ébullition:** Non disponible
- g. **Point d'éclair:** Non disponible
- h. **Taux d'évaporation:** Non disponible
- i. **Inflammabilité (solide, gaz):** Non disponible
- j. **Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité:** Non disponible
- k. **Tension de vapeur:** Non disponible
- l. **Densité de vapeur:** Non disponible
- m. **Densité relative:** ~1.2
- n. **Solubilité:** Légèrement soluble dans l'eau
- o. **Coefficient de partage -- n-octanol/eau:** Non disponible
- p. **Température d'auto-inflammation:** Non disponible
- q. **Température de décomposition:** Inconnue
- r. **Viscosité:** Non disponible
- s. **Composés organiques volatils (COV) content:** Non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- a. **Réactivité:** Données non disponibles
- b. **Stabilité chimique:** Stable dans les environnements secs.
- c. **Risque de réactions dangereuses:** Aucun connu
- d. **Conditions à éviter (p. ex. décharges d'électricité statique, chocs, vibrations)** Contact avec les acides forts.
- e. **Matières incompatibles:** Acides forts.
- f. **Produits de décomposition dangereux:** Aucuns connus

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXIQUES / RENSEIGNEMENTS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES

- Orale** Peut causer une irritation du système gastro-intestinal
- Respiratoire** Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. L'exposition chronique peut mener à une maladie pulmonaire (voir ici-bas)
- Cutanée** Peut créer des irritations, démangeaisons ou dermatites (voir ici-bas)
- Oculaire** Le contact avec des poussières peut créer une irritation mécanique des yeux. INGESTION

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

L'exposition aiguë à des concentrations de poussières aériennes excédant les limites d'exposition PEL/TLV peut mener à de la toux, dyspnée, respiration sifflante et à une sensation de brûlure du nez, de la gorge, et des voies respiratoires, en plus d'une capacité pulmonaire réduite. L'exposition chronique peut mener à une maladie respiratoire (silicose et/ou cancer du poumon).

Le contact avec du ciment Portland humide peut causer d'importantes irritations, rougeurs et potentiellement des brûlures chimiques. Le contact prolongé et continu peut mener à l'assèchement de la peau. Le contact avec les poussières ou les fibres de verre peut créer de l'irritation, des éruptions et/ou des rougeurs. Le contact répété ou prolongé peut mener à une dermatite.

Valeurs numériques de toxicité

Aucune valeur numérique de toxicité n'est disponible pour ce produit. L'information sur la toxicité des ingrédients de ce produit est énumérée ici-bas.

Toxicité de courte durée	Non disponible
Sensibilisation / irritation de la peau	Non disponible
Irritation / dommages oculaires graves	Non disponible
Sensibilisation de la peau	Non disponible
Sensibilisation des voies respiratoires	Non disponible
Sensibilisation	Non disponible
Mutagénicité	Non disponible
Cancérogénicité	Non disponible

Ce produit contient de la silice cristalline (quartz). Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) classe la silice cristalline inhalée sous forme de quartz et de cristobalite, de source professionnelle, comme cancérogène pour l'homme (groupe 1). Le National Toxicology Program (NTP) classe la silice cristalline respirable comme une substance qui peut raisonnablement être cancérogène. L'organisme OSHA ne réglemente pas la silice cristalline comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Toxicité pour des organes spécifiques	
– Exposition unique	Non disponible
Toxicité respiratoire	Non disponible

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicologie:** Ce produit pourrait être toxique pour les poissons à cause de l'alcalinité élevée provenant du ciment Portland. Aucune étude n'est disponible
- Persistance et dégradation:** Inconnue
- Potentiel de bioaccumulation:** Inconnue.
- Mobilité dans le sol:** Inconnue
- Autres effets nocifs :** Aucuns connus

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme résidu dangereux. Éliminer en conformité avec les règlements fédéraux, provinciaux ou locaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas considéré dangereux selon le DOT

Nom utilisé pour l'expédition: même nom que le produit

OACI/IATA/IMO: Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Tous les ingrédients sont compris sur la liste d'inventaire du "Toxic Substances Control Act (TSCA)".

Règlementation des États-Unis

SARA Title III: Non répertorié selon les sections 302, 304, et 313

CERCLA: Non répertorié

RCRA: Non répertorié

OSHA: Les poussières et la génération potentielle de silice cristalline respirable créée lors de l'utilisation de ce produit peuvent être dangereuses

Règlementation des états américains

California Prop 65: La silice cristalline respirable est reconnue par l'état de la Californie comme étant cause de cancer.

Règlementation canadienne du SIMDUT

Toutes les composantes de ce produit font partie de la liste intérieure des substances du Canada (LIS)

Silice cristalline: Classification SIMDUT D2A

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**FDS préparée par:**

PermaBASE Building Products, LLC
2001 Rexford Road
Charlotte, NC 28211
(704) 551-5820

Date de mise à jour:

16 août 2021

ABRÉVIATIONS

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Services Number
CFR	Code of Federal Regulations
DOT	Department of Transportation
EPA	Environmental Protection Agency
HEPA	High Efficiency Particulate Air
HCS	Hazard Communications Standard
HMIS	Hazardous Material Identification System
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMO	International Maritime Organization
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NFPA	National Fire Protection Association
NTP	National Toxicology Program
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PEL	Permissible Exposure Limit
PPE	Personal Protective Equipment
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substance Control Act
TWA	Time Weighted Average
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données que nous croyons correctes. Par contre, nous n'offrons aucune garantie implicite ou explicite concernant le contenu de ce document. Cette fiche de données de sécurité a été préparée afin de répondre à la norme "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200".

Désistement de responsabilité:

Puisque les conditions de l'usage de ce produit et les méthodes utilisées sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et nous nous déchargeons expressément de toute responsabilité en ce qui concerne tout usage de ce produit. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est véridique et exacte, mais toute affirmation ou suggestion est faite sans aucune garantie, implicite ou explicite, en ce qui a trait à l'exactitude de cette information, aux risques associés à l'usage de ce produit ou les résultats de cet usage.



Unifix Inc.
35, rue Unifix
Bromont, QC J2L 1N5 CANADA
1-450-534-0955 or 1-800-461-0955
Unifix.ca